



Les infos en ligne du SNUipp 63

Lundi

17

Septembre
2018

Payer pour être formé, c'est non !

Le gouvernement taxe les stagiaires

C'est toujours là où on se méfie le moins que le gouvernement Macron-Philippe en profite pour asséner ses mauvais coups. Celui-ci a été fromenté au mois de juin dernier.

La loi relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants » (ORE) instaure par le [Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018](#), une « Contribution vie étudiante et campus » (CVEC) d'un montant de 90€.

La CVEC conditionne les inscriptions dans l'enseignement supérieur. En effet, l'étudiant doit justifier l'acquittement de cette contribution lors de son inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Ce montant est conséquent d'autant plus que les stagiaires devront attendre plusieurs semaines leur premier salaire et auront dû financer un second loyer ou un déménagement.

Il existe un certain nombre de conditions d'exonération (code de l'éducation article L. 841-5) mais aucune ne mentionne les enseignants fonctionnaires-stagiaires formés à l'ESPE et qui, par conséquent, sont assujettis à cette contribution.

Au SNUipp-FSU, nous nous opposons à ce que cette contribution soit payée par les stagiaires. L'inscription en ESPE qui est obligatoire pour la grande majorité d'entre eux est prise en charge par l'employeur. Pour nous, il doit également prendre en charge cette contribution. Avec les syndicats concernés de la FSU, le SNUipp-FSU interviendra afin d'obtenir le remboursement de la CVEC pour toutes et tous.

Lors du dernier CTA (Comité technique académique) qui s'est tenu le 14 septembre, la FSU a rappelé qu'il était choquant de devoir payer pour aller se former et travailler. Elle a proposé un avis demandant la suppression de la CEVC, lequel a été voté à l'unanimité.

[Signez la pétition en ligne](#)



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr